



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU BURKINA FASO
NATIONAL CIVIL AVIATION AGENCY OF BURKINA FASO

DECISION N° **15 - 1 1 2** /MTMUSR/SG/ANAC portant approbation
du manuel de l'inspecteur procédures relative aux conditions de
délivrance et de maintien en état de validité des licences du personnel
de l'aéronautique civile

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2016-003/PRES-PM du 12 janvier 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 28 février 2016 portant attribution du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015-788/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 03 juillet 2015, portant modification des attributions, de l'organisation et du fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- Vu** la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 et ses Annexes ;
- Vu** le Règlement n°08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** la Loi n°013-2010/AN du 06 avril 2010 portant adoption du Code de l'aviation civile au Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2012-1080/PRES/PM/MTPEN/MEF/MDNAC/MATDS du 31 décembre 2012 portant programme national de sécurité en matière d'aviation civile.
- Vu** l'arrêté N°2014-0003/MIDT/SG/ANAC relatif aux conditions de délivrance de maintien en état de validité des licences du personnel de l'aéronautique civil.
- Vu** l'arrêté N°2013-0044/MIDT/SG/ANAC portant approbation des organismes de formation aéronautique.



Mars 2015

BF-PRO-PFL-RAF01.1-1.2/ANAC

DECIDE:

Article 1^{er}: Est approuvé le manuel de l'inspecteur procédures relative aux conditions de délivrance et de maintien en état de validité des licences du personnel de l'aéronautique civile .

Le manuel de l'inspecteur procédures aux conditions de délivrance et de maintien en état de validité des licences du personnel de l'aéronautique civile prend en compte les dernières mises à jour des annexes et Doc de l'OACI. Il sert d'outil d'exécution des tâches de supervision dans le domaine des licences du personnel de l'aéronautique civile.

Le manuel comprend les procédures ci-après:

Chapitre I – Définitions et Abréviation

- 1.1 Définitions
- 1.2 Abréviation

Chapitre II – Informations Générales

- 2.1 Historique
- 2.2 Caractéristiques des textes réglementaires applicables
- 2.3 Le Contexte OACI
 - 2.3.1 Cadre réglementaire
 - 2.3.2 Les principes de base établis sur les licences du personnel dans la Convention sont les suivants
- 2.4 Le contexte Africain
 - 2.4.1 Cadre réglementaire
 - 2.4.2 Dispositif réglementaire national
 - 2.4.3 Règlements opérationnels
- 2.5 Certification des personnels, organismes de formation et médecine aéronautique et des programmes de Surveillance
 - 2.5.1 Objectif
 - 2.5.2 Programme de surveillance
 - 2.5.3 Les composantes du système national de délivrance de licences du personnel
 - 2.5.3.1 La Direction des normes de sécurité ou service équivalent
- 2.6 Organisation du Service Personnel Aéronautique
 - 2.6.1 Organigramme de la Direction des normes de sécurité des vols
 - 2.6.2.1 La tâche d'Examen
 - 2.6.2.2 Les tâches de délivrance de licences
 - 2.6.2.3 Les tâches de formation
 - 2.6.2.4 Les tâches de réglementation
 - 2.6.2.5 Les tâches administratives
 - 2.6.3 Activités du Service des licences du Personnel Aéronautique (PEL)

- 2.7 Effectifs du Service Personnels Aéronautiques**
- 2.8 Qualifications des inspecteurs**
 - 2.8.1 La qualification minimale du personnel clé devrait d'une manière générale être d'une part, au moins du niveau:
 - 2.8.2 Qualifications et fonctions des examinateurs (se référer au guide de l'examineur FEM)
- 2.9 Formation des inspecteurs PEL**
 - 2.9.1 Conditions d'admission
 - 2.9.2 Stage de formation
 - 2.9.3 Titularisation de l'inspecteur stagiaire
 - 2.9.4 Maintien de compétence des inspecteurs
- 2.10 Normalisation**
 - 2.10.1 Standardisation de la formation des inspecteurs et examinateur
 - 2.10.2 Standardisation des méthodes d'inspection et d'évaluation du personnel et des Organismes
- 2.11 Responsabilités d'un inspecteur PEL**

Chapitre III – Procédures de certification des personnels, des organismes de formation et de médecine aéronautique

- 3.1 Procédure pour l'organisation des examens de connaissances théoriques et pratiques pour la délivrance d'un brevet, d'une licence ou d'une qualification**
 - 3.1.1 Contexte (Section)
 - 3.1.1.1 Généralités
 - 3.1.1.2 Responsabilités du Service PEL de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile
 - 3.1.1.3 Equipements du Service PEL ou des centres d'examen :
 - 3.1.1.4 Surveillance des épreuves de test
 - 3.1.2 Procédures (Section)
 - 3.1.2.1 Fiche de présence
 - 3.1.2.2 Responsabilités du surveillant de Test
 - 3.1.2.3 Temps alloué pour les tests.
 - 3.1.2.4 Utilisation de support, matériel de référence et de test
 - 3.1.2.5 Sélection de test.
 - 3.1.2.6 Examens de connaissances sur papier.
 - 3.1.2.7 Examens de connaissances sur ordinateur :
 - 3.1.2.8 Discipline des candidats lors des examens.
 - 3.1.2.9 Traitement des commentaires du candidat sur les examens.
 - 3.1.2.10 Attestation de réussite (compte rendu d'examen).
 - 3.1.2.11 Duplicata d'attestation de réussite d'examen (Compte rendu d'examen)
 - 3.1.2.12 Réexamen après échec.
 - 3.1.2.13 Période de validité pour examens théoriques.
 - 3.1.2.14 Tenue de dossiers.
- 3.2 Procédure de délivrance d'une carte de stagiaire/ d'élève pilote**
 - 3.2.1 Contexte (Section)
 - 3.2.1.1 Objectif
 - 3.2.1.2 Généralité



- 3.2.1.3 Renouvellement
- 3.2.2 Procédures (Section)
 - 3.2.2.1 Pré-requis.
 - 3.2.2.2 Références, formulaires et supports de travail.
 - 3.2.2.3 Procédures de délivrance
- 3.2.4 Résultat de la tâche.
- 3.2.5 Continuité des activités.
- 3.3 Procédure de délivrance initiale, prorogation et de renouvellement d'une licence de pilote privé**
 - 3.3.1 Contexte (Section)
 - 3.3.1.1 Objectif.
 - 3.3.1.2 Généralités.
 - 3.3.1.3 Etablir l'éligibilité.
 - 3.3.1.4 Catégories, types et classes.
 - 3.3.2 Procédures (Section)
 - 3.3.2.1 Pré-requis.
 - 3.3.2.2 Les références, les formes et supports de travail.
 - 3.3.2.3 Procédures
 - 3.3.2.4 Résultat attendu de la tâche.
 - 3.3.2.5 Activités futures
- 3.4 Procédure de délivrance de la licence pilote professionnel incluant la qualification de catégorie, qualification de classe et de type**
 - 3.4.1 Contexte (Section)
 - 3.4.1.1 Objectif
 - 3.4.1.2 Généralité.
 - 3.4.1.3 Etablir l'éligibilité.
 - 3.4.1.4 Qualification de catégories, types et classes.
 - 3.4.2 Procédures (Section)
 - 3.4.2.1 Pré-requis.
 - 3.4.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail.
 - 3.4.2.3 Procédures
 - 3.4.2.3 Les résultats attendus de la tâche.
 - 3.4.2.4 Continuité des activités
- 3.5 Procédure de délivrance de la licence de pilote de ligne incluant une qualification de catégorie, de classe et de type**
 - 3.5.1 Contexte (Section)
 - 3.5.1.1 Objectif.
 - 3.5.1.2 Généralité.
 - 3.5.1.3 Etablir l'éligibilité
 - 3.5.1.4 Qualifications de type et de Catégories
 - 3.5.2 Procédures (Section)
 - 3.5.2.1 Conditions préalables.
 - 3.5.2.2 Les références, les formulaires et aides de travail.
 - 3.5.2.3 Procédures
 - 3.5.2.4 Les résultats d'étude
 - 3.5.2.5 Les activités futures
- 3.6 Procédure de délivrance initiale, prorogation et de renouvellement**

d'une qualification de vol aux instruments

- 3.6.1 Contexte (Section)
 - 3.6.1.1 Objectif.
 - 3.6.1.2 Généralités
 - 3.6.1.3 Etablir l'éligibilité
 - 3.6.1.4 Types de qualifications de vol aux instruments
- 3.6.2 Procédures (Section)
 - 3.6.2.1 Conditions préalables
 - 3.6.2.2 Références, formulaires et aides de travail.
 - 3.6.2.3 Procédures
 - 3.6.2.4 Les résultats d'étude
 - 3.6.2.5 Les activités futures

3.7 Procédure de délivrance initiale, de prorogation et de renouvellement d'une qualification d'instructeur et d'une Autorisation d'instructeur pour la formation sur simulateur de vol

- 3.7.1 Contexte (Section)
 - 3.7.1.1 Objectif.
 - 3.7.1.2 Généralité
 - 3.7.1.3 Effectuer les tests d'aptitude ou les contrôles de compétences pour la qualification d'instructeur.
 - 3.7.1.4 L'établissement d'éligibilité.
 - 3.7.1.5 Privilèges et types de qualification d'instructeur ou autorisation d'instructeur
- 3.7.2 Procédures (Section)
 - 3.7.2.1 Conditions préalables
 - 3.7.2.2 Les références, les formulaires et aides de travail.
 - 3.7.2.3 Procédures
 - 3.7.2.4 Résultats attendus.
 - 3.7.2.5 Continuité des activités

3.8 Procédure pour la délivrance et le renouvellement d'une autorisation d'examineur

- 3.8.1 Contexte (Section)
 - 3.8.1.1 Objectif
 - 3.8.1.2 Généralité
 - 3.8.1.3 Gestion des activités des examinateurs
 - 3.8.1.4 Fonctions d'examineurs
 - 3.8.1.5 Eligibilité
 - 3.8.1.6 L'autorisation initiale.
 - 3.8.1.7 Délivrance d'une autorisation.
 - 3.8.1.8 Autorisations (privilèges) additionnelle et désignations
 - 3.8.1.9 Prorogation.
 - 3.8.1.10 Tests d'aptitude pour le renouvellement.
 - 3.8.1.11 Effectuer l'épreuve d'aptitude/contrôle de compétence.
 - 3.8.1.12 Suspension ou le non-renouvellement
 - 3.8.1.13 Surveillance.
 - 3.8.1.14 Révision d'une décision d'examineur.
 - 3.8.1.15 Numérotation de l'Autorisation.
- 3.8.2 Procédures (Section)
 - 3.8.2.1 Les références, les formulaires et les Aides de travail.
 - 3.8.2.2 L'autorisation initiale.
 - 3.8.2.3 Test d'aptitude du candidat avec un postulant réel (inspecteur en observateur).
 - 3.8.2.4 Les résultats du test d'aptitude pour le candidat avec un postulant réel.
 - 3.8.2.5 Test d'aptitude d'un candidat avec l'inspecteur qui agit en tant que postulant.
 - 3.8.2.6 Autorisations (privilèges) additionnelles.
 - 3.8.2.7 Renouvellement
 - 3.8.2.8 Non-renouvellement ou suspension.
 - 3.8.2.9 Résultats de la tâche.

3.8.2.11 Les activités futures.

3.9 Procédure de validation d'une licence étrangère

3.9.1 Contexte (Section)

3.9.1.1 Objectif

3.9.1.2 Généralités:

3.9.1.3 Établir l'éligibilité:

3.9.2 Procédures (Section)

3.9.2.1 Exigences de Pré-requis :

3.9.2.2 Références, formulaires et outils de travail:

3.9.2.3 Procédures de délivrance d'un certificat de validation avec des privilèges PPL basé sur une licence étrangère en fonction du RAF01.1:

3.9.2.1 Exigences de Pré-requis :

3.9.2.2 Références, formulaires et outils de travail:

3.9.2.3 Procédures de délivrance d'un certificat de validation avec des privilèges PPL basé sur une licence étrangère en fonction du RAF01.1

3.9.2.4 Procédures de délivrance d'un certificat de validation avec les privilèges d'une licence PPL / IR, CPL, CPL / IR ou des privilèges de pilote de ligne basé sur une licence étrangère en fonction du RAF01.1.

3.9.2.5 Procédures de délivrance d'une validation de licence étrangère suite à un arrangement avec un autre État contractant selon le RAF01.1, (Sur la base de l'article 83bis)

3.9.2.6 Procédures pour la délivrance d'une validation de groupe en cas d'aéronef loué, affrété ou banalisé conformément au RAF01.1:

3.9.2.7 Résultats de la tâche:

3.9.2.8 Activités futures:

3.10 Procédure de conversion d'une licence étrangère

3.10.1 Contexte (Section)

3.10.1.1 Objectif

3.10.1.2 Généralités:

3.10.1.3 Établissement de l'éligibilité:

3.10.2 Section Procédures

3.10.2.1 Exigences de Pré-requis :

3.10.2.2 Références, formulaires et outils de travail:

3.10.2.5 Procédures de conversion d'une licence étrangère de pilote privé conformément au RAF01.1:

3.10.2.6 Procédures pour la délivrance d'une licence avec les privilèges d'une licence PPL / IR, CPL, CPL / IR et ATPL sur la base d'une licence étrangère conformément au RAF01.1,

3.10.2.7 Résultats de la tâche:

3.10.2.8 Continuité des activités:

3.11 Procédure de délivrance d'une licence de pilote et / ou d'une qualification sur la base de l'expérience militaire

3.11.1 Contexte (Section)

3.11.1.1 Objectif:

3.11.1.2 Généralité:

3.11.2 Procédures (Section)

3.11.2.1 Conditions préalables:

3.11.2.2 Références, formulaires et outils de travail:

3.11.2.3 Procédures:

3.11.2.4 Résultats attendus:

3.11.2.5 Continuité des activités:

3.12 Procédure de délivrance d'une licence de Technicien de Maintenance d'Aéronefs avec les qualifications associées

3.12.1 Contexte (Section)

3.12.1.1 Objectif.

3.12.1.2 Généralité.



- 3.12.2 Procédures (Section)
 - 3.12.2.1 Conditions préalables.
 - 3.12.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail.
 - 3.12.2.3 Procédures
 - 3.12.2.4 Résultat de la tâche.
 - 3.12.2.5 Continuité des activités
- 3.13 Procédure de délivrance d'une licence d'Agent Technique d'Exploitation**
 - 3.13.1 Contexte (Section)
 - 3.13.1.1 Objectif :
 - 3.13.1. Généralités
 - 3.13.2 Procédures (Section)
 - 3.13.2.1 Conditions préalables
 - 3.13.2.2 Références, formulaires et supports de travail.
 - 3.13.2.3 Procédures de délivrance
 - 3.13.2.4 Résultat de la tâche.
 - 3.13.2.5 Continuité des activités.
- 3.14 Procédure de délivrance d'une Carte d'élève Contrôleur de la circulation aérienne**
 - 3.14.1 Contexte (Section)
 - 3.14.1.1 Objectif :
 - 3.14.1.2 Généralité
 - 3.14.1.3 Renouvellement de la carte d'élève contrôleur de la circulation aérienne
 - 3.14.2 Procédures (Section)
 - 3.14.2.1 Conditions préalables
 - 3.14.2.2 Références, formulaires et supports de travail.
 - 3.14.2.3 Procédure de délivrance
 - 3.14.2.4 Résultat de la tâche.
 - 3.14.2.5 Continuité des activités.
- 3.15 Procédure de délivrance d'une licence de Contrôleur de la circulation aérienne**
 - 3.15.1 Contexte (Section)
 - 3.15.1.1 Objectif
 - 3.15.1.2 Généralités
 - 3.15.2 Procédures (Section)
 - 3.15.2.1 Conditions préalables
 - 3.15.2.2 Références, formulaires et supports de travail.
 - 3.15.2.3 Procédures de délivrance
 - 3.15.2.4 Résultat de la tâche.
 - 3.15.2.5 Continuité des activités.
- 3.16 Procédure pour l'agrément d'un Organisme de Formation aéronautique**
 - 3.16.1 Contexte (Section)
 - 3.16.1.1 Objectif
 - 3.16.1.2 Généralités:
 - 3.16.2 Section Procédures
 - 3.16.2.1 Pré-requis :
 - 3.16.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail:
 - 3.16.2 Section Procédures
 - 3.16.2.1 Pré-requis :
 - 3.16.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail:
 - 3.16.2.3 Procédure d'approbation d'un organisme de formation au vol en vue de la délivrance des licences de pilote d'avion et des qualifications associées conformément au RAF01.2
 - 3.16.2.4 Procédure d'approbation d'un organisme de formation à la qualification de type pour la seule délivrance de qualification de type à des détenteurs de licences de personnel navigant technique conformément au RAF01.2

- 3.16.2.5 Procédure de déclaration des organismes de formation à la licence de pilote privé (PPL)/ Aéroclub
- 3.16.2.6 Procédure pour l'approbation/acceptation d'un Organisme Formation aéronautique à l'étranger
- 3.16.2.7 Procédure d'approbation des organismes chargés du contrôle du niveau des compétences linguistiques des personnels aéronautiques servant à prouver qu'ils sont capable de parler et comprendre la langue utilisée dans les communications radiotéléphoniques (Réservé)
- 3.17 Procédure pour l'approbation/acceptation d'un simulateur de vol (Réservé)**
- 3.18 Procédure pour la sélection, désignation et l'agrément de médecin-examineur (MEA)**
 - 3.18.1 Contexte (Section)
 - 3.18.1.1 Objectif.
 - 3.18.1.2 Généralité
 - 3.18.2 Procédures (Section)
 - 3.18.2.1 Pré-requis :
 - 3.18.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail:
 - 3.18.2.3 Procédure
 - 3.19 Procédure pour l'agrément d'un cabinet médical ou d'un centre d'expertise médicale
 - 3.19.1 Contexte (Section)
 - 3.19.1.1 Objectif.
 - 3.19.1.2 Généralité
 - 3.19.2 Procédures (Section)
 - 3.19.2.1 Pré-requis :
 - 3.19.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail:
 - 3.19.2.2 Procédure
 - 3.20 Procédure d'octroi d'une dérogation, exemption ou autorisation particulière
 - 3.20.1 Contexte (Section)
 - 3.20.1.1 Objectif.
 - 3.20.1.2 Généralités
 - 3.20.2 Procédures (Section)
 - 3.20.2.1 Conditions préalables :
 - 3.20.2.2 Références, Formulaires et Aides de travail:
 - 3.20.2.3 Procédure pour autoriser la délivrance, la prorogation ou le renouvellement d'un certificat médical si le candidat ne satisfait pas pleinement aux normes médicales prévues au RAF01.1
 - 3.20.2.4 Procédure pour différer un examen médical
 - 3.20.2.5 Procédure pour accorder une exemption aux pilotes militaires sollicitant une licence civile
 - 3.20.2.6 Procédure pour la délivrance d'une autorisation a un membre d'équipage de conduite dont la licence est périmée en vue de l'acquisition d'une expérience récente.
 - 3.21 Procédure de délivrance d'une licence d'opérateur radio de station aéronautique
 - 3.21.1 Contexte (Section)
 - 3.21.1.1 Objectif :
 - 3.21.1.2 Généralités
 - 3.21.2 Procédures (Section)
 - 3.21.2.1 Conditions préalables
 - 3.21.2.2 Références, formulaires et supports de travail.
 - 3.21.2.3 Procédures de délivrance

- 3.21.2.4 Résultat de la tâche.
- 3.21.2.5 Continuité des activités.
- 3.22 Procédure de délivrance d'une licence de Membre d'équipage de cabine**
 - 3.22.1 Contexte (Section)
 - 3.22.1.1 Objectif :
 - 3.22.1.2 Généralités
 - 3.22.2 Section Procédures
 - 3.22.2.1 Conditions préalables
 - 3.22.2.2 Références, formulaires et supports de travail.
 - 3.22.2.3 Procédures de délivrance
 - 3.22.2.4 Résultat de la tâche.
 - 3.22.2.5 Continuité des activités.
- 3.23 Procédure de délivrance d'une licence de pilote ULM (Réservé)
- 3.24 Procédure d'inscription de la compétence linguistique sur les licences
- 3.25 Procédure de tenue et d'archivage des dossiers du personnel aéronautique

Chapitre IV – Surveillance

- 4.1 Généralités**
 - 4.2 Politique de contrôle continu**
 - 4.2.1 Supervision des organismes de formation
 - 4.2.2 Supervision des personnels titulaires de licence
 - 4.2.3 Supervision des organismes de médecine aéronautique
 - 4.2.4 Supervision des médecins examinateurs
 - 4.3 Planning des inspections et inspections inopinées**
 - 4.4 Procédure de traitement des résultats des inspections**
 - 4.4.1 Rapport d'inspection
 - 4.4.2 Transmission du rapport à l'intéressé ou l'organisme
 - 4.4.3 Action corrective du postulant ou de l'organisme
 - 4.4.4 Suivi des actions correctives
 - 4.4.5 Fermeture de la constatation
 - 4.4.6 Documentation de la base de données de l'ANAC
 - 5.1 Généralité**
 - 5.2 Procédure de mesures disciplinaires**
 - 5.2.1 Constations d'infraction ou de non-conformité
 - 5.2.2 Conseil de discipline
 - 5.3 Procédure d'appel des décisions de l'ANAC en matière de certification des personnels et organismes aéronautiques**
 - 5.3.1 Généralité
 - 5.3.2 Dépôt et traitement de la réclamation
- ANNEXE Au Manuel de l'Inspecteur PEL : FORMULAIRES ET AIDES DE TRAVAIL**

Article 2: Les directeurs techniques et opérationnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Ouagadougou

10 MAR 2015



Abel SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National

AMPLIATIONS:

- Directions techniques ANAC
- Air Burkina
- Colombe Air
- Aéroclub
- ASECNA
- Essakane
- Archive